Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse

Herausgeber: Aînés

Band: 8 (1978)

Heft: 10

Rubrik: De notre rédaction de Genève

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

votre argent ? questions réponses !

Cette rubrique est tenue pour «Aînés» par des spécialistes financiers qui répondent aux questions de nos lecteurs, à condition que celles-ci ne soient pas trop personnelles. Nous prions les lecteurs d'adresser leurs questions à «Aînés» rubrique financière, case postale 2633, 1002 Lausanne.

Mme F. W., Grandson: Est-il vrai qu'on ne retient pas d'impôt anticipé sur un carnet d'épargne?

L'impôt anticipé est prélevé par la banque pour le compte des pouvoirs publics sur tous les intérêts qu'elle paie. De ce fait, les carnets d'épargne y sont également soumis.

La loi prévoit toutefois une exception: elle exonère de la retenue de l'impôt anticipé les revenus et les intérêts ne dépassant pas 50 francs par année pour les carnets d'épargne nominatifs, les carnets d'épargne-placement, les carnets d'épargne «jeunesse» et les carnets d'épargne «troisième âge».

Si vous possédez un de ces carnets et que l'intérêt ne dépasse pas 50 francs par année, il n'y a pas retenue d'impôt anticipé; dès le moment où les intérêts atteignent 50,01 francs, 35% d'impôt anticipé sont retenus.

Cette facilité ne signifie toutefois pas que ces revenus sont exemptés d'impôt: ils doivent être annoncés dans votre déclaration.

M. A. B., Genève: Depuis quand l'argent existe-t-il?

Selon les historiens grecs Hérodote et Xénophane, les Lydiens, au cœur de l'Asie mineure, furent les premiers à frapper des monnaies peu après 650 av. J.-C. L'art de battre monnaie fit son apparition en Occident vers 550 av. J.-C. A peine un siècle après sa découverte, la monnaie était devenue dans tout le monde grec un moyen de paiement très apprécié. Elle stimulait le commerce et la production artisanale. Pour la première fois, le citoyen put amasser un avoir personnel en numéraire.

C'est au IIIe siècle av. J.-C. que remontent les monnaies romaines les plus anciennes. Les monnaies de l'Empire romain n'avaient pas pour seule fonction de servir aux paiements: elles annonçaient en même temps les actes de l'empereur, les succès militaires et différents programmes du gouvernement. Elles constituaient en quelque sorte un «journal».

La monnaie d'or et d'argent est entrée dans l'histoire sous Crésus, il y a 2500 ans. Ce sont les besoins économiques de l'époque qui ont donné naissance au monnayage des métaux précieux. Cette prédilection pour la monnaie d'or subsiste encore de nos jours.

M. J. T., Porrentruy: Quel est l'apport actuel des banques aux contributions publiques?

L'apport des banques aux ressources des pouvoirs publics est important. S'exprimant devant la 71e assemblée générale de l'Union des Banques Cantonales Suisses, M. Georges-André Chevallaz, conseiller fédéral, a dit: «Les banques suisses prélèvent quelque six milliards d'impôt anticipé, au taux le plus élevé d'Europe, qui nous aide à lutter contre la fraude fiscale tout en laissant un reliquat de 1,6 milliard dans nos caisses. Outre ce rôle important de perception, qui joue sur un total d'encaisse s'élevant au double du rendement de l'ICHA, l'apport direct de la profession (établissements et personnel) à l'imposition du revenu et de la fortune atteint environ 1,5 milliard. Ce qui signifie qu'en occupant deux pour cent de la population active, cette corporation assume directement sept pour cent des rentrées fiscales directes.

Il faut aussi apprécier l'apport des banques en lancement, en stimulation, en soutien du crédit le meilleur marché du monde, son concours à la maîtrise de l'inflation, sa contribution à l'animation économique à l'intérieur de nos frontières».

Comme vous pouvez le constater, la banque joue en Suisse un rôle appréciable et reconnu.

(Les réponses nous ont été fournies par des spécialistes du Crédit Suisse.)

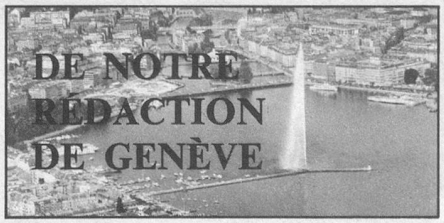

Grands-mamans de secours

Pro-Familia-Genève fête cette année son 50e anniversaire. Créé à l'initiative d'un groupe de pères et de mères convaincus que «la famille reste le point de départ, la base qui doit rester solide», cet organisme conseille les parents et s'efforce de les aider dans leur tâche. L'équipe bénévole de Genève, réduite en effectif, assure gratuitement une permanence deux fois par semaine — le lundi de 13 h. 30 à 15 h. et le mercredi de 18 h. 30 à 20 h., tél. (022) 28 90 38 — dans les locaux mis à sa disposition au n° 2 du Cours-de-Rive, au siège du Dépannage familial et des Aides familiales pour tous. Les renseignements fournis touchent des sujets très variés, d'ordre matériel, économique, éducatif, psychologique, moral: enfants, budget, planning familial, école, divorce...

Grande fête écologique romande

La section genevoise du WWF a mis sur pied une grande fête écologique qui se déroulera les 21 et 22 octobre à Plainpalais. 17 associations diffuseront une information complète dans divers domaines: protection de la nature, protection des animaux, urbanisme, architecture, transports, bruit et pollution, énergie.

Cette riche information sera diffusée dans un cadre agrémenté par des films, restaurants et stands ainsi que par un concert de musique folk.

Dirigé par Mme J. Auer, qui est également présidente du comité des Aides familiales, Pro Familia a lancé depuis quelques années une activité originale, les «Grands-mamans de secours», qui rencontre à Genève un intérêt grandissant.

— *Comment l'idée en est-elle née?*

— D'une réflexion à laquelle ont été amenés les membres de Pro Familia, conscients de l'effritement de nombre de cellules familiales ou de la dispersion de leurs membres, de l'isolement de beaucoup de personnes âgées et des problèmes d'organisation matérielle auxquels se heurtent souvent les mères de famille de jeunes enfants. Partant de ces constatations, nous avons cherché à mettre en relation des personnes du 3e âge disposant de temps libre, et des familles, suisses ou étrangères, n'ayant pas la chance de pouvoir compter sur la présence d'une grand-maman. Sachant combien peut peser à certaines personnes âgées isolées le sentiment de leur inutilité, nous avons décidé d'y remédier par une action d'entraide directe dont les deux parties prenantes sont, en fait, gagnantes.

— *Pouvez-vous préciser ce point?*

— L'aide apportée aux mères de famille par ces «grands-mères d'appoint» consiste le plus souvent à les décharger de leurs enfants soit à des heures précises — entrée et sortie d'école — soit en certaines circonstances — rendez-vous, démarches à faire — nécessitant un peu de liberté d'action. Il ne s'agit en principe que d'une aide occasionnelle, «de dépannage», à des intervalles plus ou moins réguliers selon les cas.
En échange, nous insistons sur l'accueil amical que ces personnes doivent trouver dans les familles auxquelles elles rendent service. Dans bien des cas, des liens d'affection se créent et il n'est pas rare qu'une personne âgée esseulée retrouve ainsi un but dans l'existence, et une famille pour l'entourer. Des amitiés durables naissent entre adultes, et un attachement profond entre grand-mère et petits-enfants qui ont beaucoup à se donner mutuellement et à apprendre les uns des autres. L'exiguïté des appartements actuels prive beaucoup de familles de cette coexistence entre les générations qui a tant d'aspects positifs.

— *S'agit-il de bénévolat?*

— A notre avis, une rétribution, même modique, est souhaitable. En fait la question se règle de cas en cas entre les intéressés et, s'il arrive que la «grand-maman de secours» refuse qu'on la défraie, nous conseillons aux familles de lui faire un cadeau de temps à autre. Dans d'autres cas, un appoint financier est le bienvenu.

— *Comment l'offre et la demande s'équilibrent-elles?*

— C'est la demande qui l'emporte! Une fois lancée, il y a environ quatre ans, notre idée a vite fait son chemin et les mères l'ont accueillie avec empressement. Actuellement, il ne se passe pas de semaine sans demande, et les offres de service ne suffisent pas, bien que notre fichier augmente peu à peu. Je souhaite vivement que votre article nous amène des candidatures qui seraient les bienvenues... En particulier, nous recevons beaucoup de demandes de Meyrin que nous ne pouvons pas satisfaire pour l'instant. Les questions d'éloignement géographique entrent bien entendu en ligne de compte, de même que les affinités entre personnes dont dépend toute la réussite de notre entreprise. Nous faisons périodiquement des campagnes d'information qui consistent, vu l'exiguïté de notre budget, à mettre des annonces gratuites dans les grandes surfaces et dans «Genève Home Informations» et à alerter les associations de personnes âgées. C'est de la générosité de cœur de ces dernières que tout dépend; elles n'auront pas à regretter d'avoir répondu à notre appel.

O. B.

Enfants et grands-parents; joie réciproque.

(Photo Y. D.)

Calendrier social

Rubrique des clubs d'aînés

Le 12 octobre à 15 heures, salle Pittoëff, les aînés auront la primeur, en création, d'un spectacle qui leur est réservé. Le conte «Les Amis du Petit Chaperon bleu» leur sera présenté, monté en collaboration entre un groupe d'enfants des Tréteaux du Signal de Bernex et le corps de ballet de la compagnie Alain et Floriane Fleury. Musique originale d'Alain Morisod.

Formation des maîtres de pension 1978

Les personnes chargées de la gestion des institutions, pensions, homes, foyers d'accueil destinés spécialement aux personnes âgées, et qui sont titulaires d'une autorisation d'exploitation, sont astreintes à une formation ad hoc. Celle-ci a pour but de leur donner les connaissances et moyens leur permettant d'assumer efficacement cette gestion et de les former à une approche médico-sociale de leurs pensionnaires.
Prochaine session: du 11 septembre au 13 décembre (lundi et mercredi).

Renseignements: Centre d'information et de coordination pour personnes âgées (CICPA), rue du Nant 8, tél. (022) 35 24 10.

Solidarité

Nombreux sont les groupes féminins bénévoles qui offrent conseil et abri aux femmes en difficulté. L'une de ces permanences, installée à Genève, a changé récemment de nom et d'adresse. Intitulée «Solidarité femmes en détresse», case postale 87, 1211 Genève 2, CCP 12-2961, on peut la joindre au numéro de téléphone suivant: (022) 36 04 04.